

**Les achats responsables dans le réseau  
des Établissements verts Brundtland (EVB) et  
à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)**

**Résultats d'enquête**

**Gabriel Danis  
Conseiller à l'action sociopolitique CSQ**

**Juillet 2007**

## INTRODUCTION

### Contexte

Depuis quelques années, la notion de politique d'achat responsable (PAR) reçoit de plus en plus d'échos. Afin de faire une première appréciation de l'implantation de l'achat responsable au sein de nos milieux, le mouvement EVB a entrepris une consultation auprès de ses responsables à ce sujet au cours de l'hiver 2007.

Plusieurs facteurs ont contribué à la volonté de mener cette enquête auprès des responsables EVB : la création de la Fondation Monique-Fitz-Back, à l'automne 2006 ; la recension des politiques d'achat responsable au Québec, actuellement effectuée par le CISO ; la tenue du premier *Colloque Faisons notre juste PAR* sur les politiques d'achat responsable ; l'intérêt grandissant de nos membres sur ces questions ; la création prochaine d'outils pédagogiques sur ces questions par le CISO, en collaboration avec la CSQ.

### Le mouvement EVB-CSQ

Instauré il y a treize ans par la CSQ, en collaboration avec des partenaires comme RECYC-QUÉBEC et plusieurs organismes non gouvernementaux (O.N.G.) québécois, le mouvement EVB regroupe plus de mille établissements représentés par près de 120 responsables régionaux qui soutiennent localement les responsables EVB de chaque établissement membre.

Un établissement est **vert** parce qu'il se préoccupe d'environnement. Il est **Brundtland** parce qu'il réalise des actions touchant le partage, la coopération, l'équité, la solidarité, le respect, la paix et les droits de l'homme, autant de préoccupations majeures apparaissant dans le rapport Brundtland. Le mouvement EVB fournit, entre autres, des projets signifiants pour les jeunes et les adultes ainsi que de l'animation et du matériel pédagogique qui s'intègrent au curriculum scolaire.

### Le CISO

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) voit le jour en 1975. Au fil des ans, il contribue à ancrer la dimension internationale de la solidarité dans le mouvement syndical et populaire, tout en répondant aux demandes d'appui aux luttes que mènent ses partenaires du Sud. Il devient un centre de référence et de concertation pour le mouvement syndical et populaire québécois en faisant circuler de l'information alternative, en étant un lieu de discussion et de rassemblement, ainsi qu'en créant de nombreuses occasions de rencontres de solidarité entre le Nord et le Sud.

La mission du CISO est de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et les travailleurs d'ici et du Sud qui sont en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

Depuis la fin de 2003, le CISO coordonne les travaux de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM). Il héberge également le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC).

### **La Fondation Monique-Fitz-Back**

La Fondation Monique-Fitz-Back est un organisme de bienfaisance se consacrant à la promotion de l'éducation au développement durable et à un environnement sain. Elle soutient des projets dans les domaines de l'éducation et de la santé, favorisant ainsi la mobilisation et l'engagement du plus grand nombre. La Fondation a été créée afin de poursuivre l'œuvre de Monique-Fitz-Back, enseignante, pionnière, syndicaliste et cofondatrice des Établissements verts Brundtland (EVB), avec la volonté de consolider et d'amplifier le mouvement EVB.

### **Le rapport**

Dans un premier temps, le présent rapport tente de présenter et de démystifier certains concepts associés aux politiques d'achat responsable et au commerce équitable pour les membres et les syndicats affiliés de la CSQ, notamment le réseau EVB. Dans un deuxième temps, un rapide état de la présence des politiques d'achat responsable au Québec est exposé. Enfin, à la suite d'une enquête menée à l'hiver 2007 auprès des EVB, les résultats et la méthodologie, de même que les recommandations qui s'en dégagent sont abordés.

En plus de permettre à la CSQ, à ses membres et à son mouvement EVB de poursuivre leur réflexion sur les pistes d'action à mettre en œuvre afin de favoriser l'implantation de politiques d'achat responsable, ce rapport se veut aussi une contribution à l'enquête que mène actuellement le CISO à la grandeur du Québec.

## 1. Concepts et état des lieux

Parmi la multitude de concepts et de définitions entourant l'engouement grandissant envers le développement durable, il peut parfois être difficile de s'y retrouver. D'autant plus que très peu de définitions consensuelles existent pour illustrer ces concepts. De même, la croissance rapide d'acteurs, de lieux de mobilisation, de projets et de normes de certification différentes complique drôlement la tâche du citoyen en quête d'une consommation plus responsable.

### Qu'est-ce qu'une politique d'achat responsable (PAR) ?

Il n'existe pas de définition officielle d'une politique d'achat responsable. Nous présentons ici la définition proposée par le CISO :

Politique adoptée par une organisation pour encadrer tous les achats de produits et de services fournis pour son compte. Une politique d'achat responsable fait explicitement référence à des normes fondamentales du travail et à des normes minimales environnementales. Elle exige aussi du fournisseur qu'il dévoile les lieux exacts de production (ce qu'on nomme la transparence) et prévoit une marche à suivre dans le cas où il est prouvé que les produits ne respectent pas les normes mentionnées dans la politique. Les fournisseurs qui souhaitent vendre un produit à une organisation doivent respecter les normes incluses dans sa politique<sup>1</sup>.

Selon la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)<sup>2</sup>, une bonne politique d'achat responsable fait explicitement référence à sept normes internationales jugées minimales par l'Organisation internationale du travail (OIT) :

1. **Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé** (OIT : conventions 29 et 105) ;
2. **Le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective** (OIT : conventions 87 et 98) ;
3. **La non-discrimination dans les conditions de travail** (OIT : conventions 138 et 182) ;
4. **L'interdiction du travail d'enfants de 14 ans et moins** (OIT : conventions 100 et 111) ;
5. **Des conditions de travail décentes** (OIT : convention 155) ;
6. **Des heures de travail non excessives** (DUDH, article 24)<sup>3</sup> ;

---

<sup>1</sup> [En ligne], [[http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR/documents/GlossairedesPAR\\_000.pdf](http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR/documents/GlossairedesPAR_000.pdf)], consulté le 10 juin 2007.

<sup>2</sup> [En ligne], [<http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/slnformer.html>], consulté le 8 juin 2007.

<sup>3</sup> Le 10 décembre 1948, les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) à Paris. Elle représente l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations de la terre.

7. **Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux (DUDH, article 23).**

**Le commerce équitable**

Encore une fois, comme il n'existe pas de définition officielle, nous proposons la définition de Transfair Canada<sup>4</sup> :

Le commerce équitable est un partenariat commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions aux petits producteurs agricoles et aux travailleurs des pays du Sud ainsi qu'en sécurisant leurs droits. Les principes et les objectifs du commerce équitable s'appuient sur un système international rigoureux de contrôle, de vérification et de certification. Le système international du commerce équitable est structuré de manière à produire les résultats suivants à l'intention des petits producteurs agricoles et des travailleurs des pays du Sud :

- Un juste prix pour leurs produits et leur travail ;
- Des pratiques environnementales qui favorisent un développement durable ;
- Une amélioration des services sociaux ;
- Des investissements dans l'infrastructure locale.

**La consommation responsable**

Le commerce équitable et les politiques d'achat responsable s'inscrivent dans une logique plus large de développement durable et de consommation responsable. Cette dernière consiste essentiellement à faire des choix individuels ou collectifs de consommation en fonction de certains critères responsables sur les plans social et environnemental. Elle répond, en outre, à au moins l'un des trois critères suivants :

- La réduction de la consommation, pouvant inclure d'autres comportements comme la réutilisation et le recyclage ;
- La consommation de produits ou de services à forte contribution environnementale ou sociale ;
- La consommation de produits ou de services issus d'organisations d'économie sociale dans le but d'une transformation de la finalité de l'économie<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> [En ligne], [<http://www.transfair.ca/fr/commerceequitable>], consulté le 15 juin 2007.

<sup>5</sup> *Consommation responsable et économie sociale : Bilan, enjeux et perspectives*, Sommet de l'économie sociale et solidaire, septembre 2006.

## Que retenir de ces définitions ?

On doit retenir de ces définitions qu'elles ne sont pas exclusives. En plus des critères de base définis précédemment, les organisations peuvent y inclure les normes et les valeurs qu'elles désirent. Par exemple, certains syndicats voudront privilégier l'achat local ou la fabrication syndicale des produits et des services qu'ils se procurent.

Le pouvoir d'action et d'influence que peuvent avoir nos achats de biens et de services est considérable. Les politiques d'achat responsable nous permettent de ne plus être complices de conditions de travail inacceptables et non respectueuses de l'environnement. Le développement de PAR recèle aussi un fort potentiel pédagogique et de sensibilisation à l'émergence d'un développement davantage durable.

## État de la situation des PAR au Québec

Comme le CISO travaille actuellement sur une recension des PAR élaborées au Québec, nous concentrerons notre attention sur trois milieux : la CSQ ; le milieu de l'éducation, au sein duquel œuvre une majorité des membres de la CSQ et de ses représentants EVB, et le milieu syndical.

### À la CSQ

Pour l'instant, la CSQ n'a pas de politique d'achat responsable. La réflexion est toutefois amorcée depuis quelques mois et l'idée semble faire du chemin. Néanmoins, les achats de matériel promotionnel de la Centrale sont balisés, de façon informelle, par trois principes : la fabrication syndicale ou les conditions de travail, l'achat de produits québécois ou canadiens et l'achat de produits recyclés ou recyclables. L'impression de la revue *Nouvelles CSQ* se fait avec du papier recyclé à 100 %. L'imprimeur, *Transcontinental*, est une entreprise syndiquée. Une visite des lieux nous a permis de saisir l'importance qu'accorde l'imprimeur au recyclage et à la santé et sécurité en milieu de travail.

Qui plus est, pour la première fois de son histoire, la CSQ entreprend la tenue et l'organisation d'un événement écoresponsable. En effet, lors du dernier Congrès 2006, les déléguées et les délégués ont adopté une résolution afin que le Congrès extraordinaire de juin 2007 soit « zéro déchet » et « carboneutre »<sup>6</sup>.

**Zéro déchet** fait référence essentiellement aux « 3R » :

- Réduire la consommation des ressources et du gaspillage ;
- Réutiliser les biens ;

---

<sup>6</sup> Que la CSQ organise le Congrès de juin 2007 afin qu'il soit « zéro déchet » et « carboneutre ». Cela se traduirait, entre autres, par l'utilisation généralisée de tasses réutilisables, de fontaines d'eau sans verres jetables, ainsi que par une promotion du covoiturage et une évaluation de la production de gaz à effet de serre résultant du Congrès, à compenser par la plantation d'arbres dans nos milieux. Décision n° 4.2 du Congrès 2006.

- Recycler les produits.

« **Carboneutre** » signifie réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES), produits par la tenue d'événements d'envergure, en particulier lors des déplacements des participantes et des participants.

L'organisation d'un événement parfaitement écoresponsable est un idéal à atteindre, un but à long terme. En dépit de notre bonne volonté, nous travaillons avec un ensemble de fournisseurs qu'il faut aussi, progressivement, amener à changer de pratiques. Toutefois, espérons que les mesures proposées en fonction du Congrès 2007 soient aussi progressivement appliquées, à l'avenir, à diverses activités et instances de la Centrale comme les conseils généraux, les réseaux, les colloques, etc.

### Dans le milieu de l'éducation

Les résultats de notre enquête nous permettent de constater que plusieurs pratiques responsables et respectueuses de l'environnement ont cours dans le milieu scolaire. Par contre, aucun des répondants ne nous a indiqué qu'une PAR existait pour leur établissement.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM)<sup>7</sup> est l'un des établissements scolaires québécois à s'être dotée d'une politique d'achat responsable ou de ce qui pourrait en devenir une. Pionnière en matière de pratiques responsables, la CSDM a une politique d'acquisition de biens et de services qui fait explicitement référence aux droits fondamentaux à respecter, aux grands principes environnementaux et au commerce équitable. Adoptée en 2006, cette politique qui est en voie de devenir une politique d'achat responsable exemplaire n'inclut toutefois pas, pour le moment, de processus de mise en place, de suivi et de vérification de la PAR. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un des meilleurs modèles québécois dans le secteur de l'éducation.

Dans le milieu postsecondaire, certains établissements ont développé des PAR. L'Université de Sherbrooke a adopté une politique de développement durable en 2005, politique qui inclut des principes directeurs faisant référence à l'acquisition de biens et de services conçus et acheminés de façon écologiquement et socialement responsable<sup>8</sup>. Bien que cette politique n'inclut pas, encore là, toutes les clauses nécessaires (mise en place, suivi, vérification), les droits et les obligations de l'Université et du comité de développement durable responsable de la politique permettront un plus grand respect de cette politique.

Le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) travaille actuellement à développer une politique d'achat responsable qui s'appliquerait à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Québec. Ce projet est en cours et le résultat n'est pas certain, mais il s'agirait de la première initiative de cette envergure au Québec.

---

<sup>7</sup> Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Politique d'acquisition de biens et services*, avril 2006.

<sup>8</sup> *Politique de développement durable*, Université de Sherbrooke, p. 4.

Pour ce qui est des associations étudiantes et des départements des universités, certaines initiatives ont vu le jour. Jusqu'à aujourd'hui, le CISO a pu répertorier plus de 26 initiatives de ce genre dans le milieu de l'éducation<sup>9</sup>.

Les étudiants sont à l'avant-scène sur ces questions. À l'hiver 2005 naissait la Coalition étudiante Trans-Actions Responsables<sup>10</sup> (CÉTAR). Cette coalition étudiante poursuit l'objectif premier de sensibiliser les étudiants, les associations étudiantes et les administrations des universités aux enjeux reliés à la responsabilité sociale et environnementale des approvisionnements sur les campus universitaires de Montréal.

### **Dans le milieu syndical**

À notre connaissance, peu d'initiatives de politiques d'achat responsable existent parmi les organisations syndicales québécoises. À ce chapitre, les syndicats étatsuniens et canadiens semblent avoir une longueur d'avance sur leurs homologues québécois. Le Syndicat de la fonction publique (SFPQ) s'est doté de règles afin de recourir à des placements éthiques dans ses investissements. Le SFPQ favorise aussi les achats du Québec et du Canada et les fournisseurs qui ont des conditions de travail décentes, mais n'a pas de politique d'achat responsable formellement écrite. Il en est de même pour la majorité des autres syndicats, que ce soit la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) ou la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Le Syndicat des employés et employées professionnel-les et de bureau – Québec (SEPB-QC-FTQ) fait toutefois exception et a adopté, lors de son congrès du 27 octobre 2006, une politique d'achat responsable s'appliquant à son matériel promotionnel. Cette politique fait explicitement référence aux droits fondamentaux du travail et veut favoriser l'achat local et syndical, mais elle n'inclut pas de clauses quant à la mise en place, au suivi et à la vérification. C'est néanmoins, à notre connaissance, la première PAR adoptée dans le milieu syndical.

Pour ce qui est de la FTQ, certains syndicats affiliés ont réussi à inclure des clauses dans leur convention collective, clauses obligeant l'employeur à acheter des produits (souvent des vêtements de travail) syndiqués et fabriqués au Québec. La section locale 1044 du Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile (TCA-FTQ) l'a négocié avec l'entreprise Métaux pressés du Québec Inc. Ipex, et le Syndicat des travailleurs du textile et du vêtement (UNITE-HERE-FTQ) l'ont négocié avec les entreprises Thermoplast et Klockner Pentaplast (anciennement, Groupe Lavergne). Finalement, la section locale 8516 du Syndicat des métallos a négocié une clause avec le fabricant de pré-lart et de tuiles Armstrong. Quoi qu'il en soit, à notre connaissance, il n'y a pas de suivi qui a été fait et il semblerait que dans la plupart des cas, ces clauses ne sont pas appliquées.

---

<sup>9</sup> Les résultats de cette recherche seront disponibles à l'automne 2007.

<sup>10</sup> [En ligne], [<http://www.coalitionresponsable.org/>].

## 2. Résultats de l'enquête auprès des EVB

### Méthodologie

Cette enquête s'est déroulée à l'hiver 2007 auprès de l'ensemble des établissements verts Brundtland, soit environ un millier d'établissements. Les responsables EVB ont été contactés par courriel et les réponses nous ont été acheminées par courriel et par la poste. À noter que Sébastien Bouchard, Véronique Brouillette, Nancy Miller et Suzy Bélanger ont participé à la conception du questionnaire et à la cueillette des données.

### Taux de réponse

Nous avons reçu 149 questionnaires dûment remplis, pour un taux de réponse de 15,1 %<sup>11</sup>, en plus de cinq commentaires par courriel. 98 questionnaires (65,7 %) provenaient d'écoles secondaires et 33 d'écoles primaires (22 %). Les questionnaires ont aussi été remplis par les responsables de trois centres de la petite enfance (CPE), quatre centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, trois cégeps et centre d'étude collégiale, une université et trois organismes à but non lucratif (OBNL)<sup>12</sup>.

### Les questions

Six questions ont été posées aux responsables des EVB sur trois thématiques : le commerce équitable, les politiques d'achat responsables et l'intérêt pour ces questions.

- **Commerce équitable**

- 1) Y a-t-il des levées de fonds dans votre établissement pour financer des activités parascolaires ? Quels moyens sont utilisés ?
- 2) Est-ce que les produits utilisés pour financer ces activités sont équitables (chocolat, café, produit de l'économie sociale, produit ou service fabriqué ou offert par les élèves) ?
- 3) Quels sont les principaux obstacles qui limitent l'utilisation du commerce équitable dans les activités de financement de votre milieu ?

- **Politique d'achat responsable**

- 1) Connaissez-vous un établissement ou une commission scolaire de votre région qui possède une politique d'achat responsable ?
- 2) Quels sont les principaux obstacles qui limitent ou empêchent l'application d'une politique d'achat responsable ?

---

<sup>11</sup> Le taux de réponse a été obtenu par la division du nombre de questionnaires dûment remplis (149) par le nombre d'établissements verts Brundtland considérés comme actifs en 2007 (985).

<sup>12</sup> Ces organismes sont la Maison des jeunes La Barak, la Ferme pédagogique Marichel et le Conseil territorial jeunesse d'Abitibi-Est.

- **Intérêt pour la question**

- 1) Êtes-vous intéressé ainsi que vos collègues impliqués dans le mouvement EVB par la question des achats responsables ? Une compilation des trousseaux pédagogiques et des actions concrètes à proposer sur ce sujet pourrait-elle vous intéresser ?

## **Résultats**

Les résultats aux différentes questions de l'enquête sont variables, ce qui complique l'analyse des données. Certaines questions ont obtenu plus de réponses que d'autres. Le nombre de réponses compilées figure entre parenthèses.

### **Campagne de financement (149 réponses)**

Une première chose frappe à la lecture des résultats : la forte présence, la diversité et l'importance des campagnes de financement en milieu scolaire. Seulement 15 % des répondants, soit 23 personnes, ont répondu qu'il n'y avait pas de cueillette de fonds dans leur établissement. Une variété impressionnante de campagnes de financement se dégage des résultats de l'enquête. En voici une liste des plus populaires : vente de chocolat et de café, de fromage, de plantes, de sapins de Noël, de chandails, de disques, marchethon, bingo, souper spaghetti, défilé de mode, campagne Humour Design, fabrication de savons, casse-croûte, argent Canadian Tire, bazar, club Lions.

La dictée P.G.L. de la Fondation Paul Gérin-Lajoie demeure l'activité spéciale la plus populaire, puisque 10 % des établissements organisant des campagnes de financement y participe.

### **Utilisation de produits équitables pour les campagnes de financement (139 réponses)**

Les produits équitables gagnent du terrain, mais il y a place à l'amélioration puisque près de 40 % des répondants nous disent qu'aucun produit équitable ou local n'est utilisé pour leur campagne de financement. Comme on pouvait s'y attendre, la vente de café et de chocolat est l'activité la plus populaire. Les produits *Equita* sont les seuls produits équitables identifiés par les établissements où on utilise les produits équitables, ce qui constitue en soi une bonne nouvelle. Compte tenu de la multiplication de produits (pas toujours) équitables et de l'association de la CSQ et de la Fondation Monique-Fitz-Back avec les produits *Equita*, il est intéressant de constater l'utilisation répandue de ceux-ci.

D'autres activités originales sont aussi organisées, comme des bazars, des collectes de jouets. Une grande place est aussi accordée à la vente de produits locaux et fabriqués par les élèves (bijoux, cartes de souhaits, chandelles, vêtements, pizzas, calendriers).

### **Les obstacles aux campagnes équitables (133 réponses)**

Plusieurs obstacles subsistent et limitent ou empêchent l'utilisation du commerce équitable dans les activités de financement. Seulement 19 % des répondants, soit 25 personnes, nous ont répondu qu'elles n'envisageaient aucun obstacle à l'utilisation de ces produits.

Les obstacles identifiés par les répondants peuvent être regroupés au sein de quatre catégories : coût, accessibilité/diversité, information, habitudes. Premièrement, les coûts plus dispendieux et les profits moindres engendrés par les produits équitables ont été cités par 43 % des répondants ayant identifié des obstacles. Deuxièmement, 19 % de ceux-ci ont plutôt identifié l'accessibilité difficile de ces produits, particulièrement en région. Le manque de diversité des produits offerts semble aussi poser problème et est souvent associé à son accès difficile.

Ensuite, 28 % des responsables citent le manque d'information ou de connaissance des produits comme étant des obstacles importants. Souvent, on mentionne que les catalogues présentant les produits équitables arrivent dans les écoles après ceux des concurrents n'offrant pas de produits équitables. Finalement, 9 % des gens identifiant des obstacles citent plutôt les habitudes et les réflexes comme étant les principaux freins à l'utilisation de produits équitables. Notons également que certains établissements, environ 5 %, interdisent carrément les campagnes de financement.

### **Politique d'achat responsable (130 réponses)**

La très grande majorité des responsables consultés n'ont pu confirmer la présence de politique d'achat responsable au sein de son établissement, de son syndicat ou de sa commission scolaire. Quelques exceptions : la Commission scolaire de Montréal (CSDM), nommée à quelques reprises, et la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands (CSVV). Selon les réponses obtenues, les établissements suivants auraient des politiques d'achat responsable : la Commission scolaire de la Riveraine (à vérifier), le Cégep de Matane (à vérifier), l'École secondaire Monique-Proulx de Warwick (à vérifier), l'École Évangéline de la CSDM (à vérifier), l'Académie Manseau (à vérifier), l'École secondaire les Seigneuries (à vérifier), l'École Simonne-Monet (à vérifier) et l'École Fernand Séguin (à vérifier). Par contre, les réponses dénotent une certaine confusion subsistant entre commerce équitable et politique d'achat responsable, de même qu'entre recyclage et politique d'achat responsable. Ainsi, considérant l'ambiguïté de plusieurs réponses, il faudra s'assurer que nous sommes bel et bien en présence de politique d'achat responsable.

Par contre, l'absence généralisée de politique d'achat responsable formelle n'empêche pas la prolifération de pratiques responsables comme l'achat de papier recyclé, l'utilisation de produits biodégradables ou l'achat local. D'autres nous ont indiqué l'imminence du développement de PAR au sein de leur milieu, à savoir la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Commission scolaire Beauce-Etchemin.

## **Les obstacles au développement de politiques d'achat responsable (114 réponses)**

Un peu plus de 16 % des responsables consultés nous ont répondu qu'il ne voyait aucun obstacle à l'implantation de politique d'achat responsable au sein de leur établissement. Les obstacles recueillis se regroupent parmi quatre catégories. Premièrement, les conséquences financières de PAR sont invoquées par 31 % des répondants ayant identifié des obstacles. Suivi de près, 30 % de ceux-ci identifient d'une façon ou d'une autre la direction ou les politiques institutionnelles de leur établissement comme faisant problème. Parfois, le problème se situe sur le plan du manque de volonté politique des gestionnaires alors que d'autres évoquent plutôt le contrôle qu'exercent les commissions scolaires sur les achats de biens et de services.

Ensuite, 25 % des répondants pointent le manque d'information ou de connaissance sur cette question comme étant le principal obstacle. Enfin, 14 % identifient le manque de temps et de sensibilisation comme étant un facteur d'immobilisme important.

## **Intérêt pour la question (151 réponses)**

Sans contredit, et c'est un des aspects mobilisateurs de cette enquête, le commerce équitable et les politiques d'achat responsable intéressent les représentants EVB. Bien qu'on peut présumer que celles et ceux qui ont pris la peine de remplir le questionnaire aient un intérêt pour la question, il n'en demeure pas moins que plus de 94 % des répondants souhaitent en connaître davantage sur ces questions. Seulement cinq répondants nous ont dit ne pas être intéressés par ces questions ou qu'elles ne figuraient pas parmi leurs priorités. Trois d'entre eux nous ont affirmé que leurs directions n'étaient pas prêtes à faire ces changements. La très grande majorité des gens intéressés se disaient aussi favorables à la production d'outils pédagogiques sur ces questions.

## **Confusion des concepts**

Une constante se dégage d'un nombre important de réponses : les répondants sont confus par rapport aux concepts à l'étude dans le questionnaire. En effet, plusieurs confondent politique d'achat responsable et commerce équitable, alors que d'autres identifient des pratiques comme étant équitables ou responsables alors qu'elles ne semblent pas répondre aux exigences en ce sens.

### 3. Conclusions et recommandations

Plusieurs conclusions se dégagent de l'analyse des résultats de cette enquête. Premièrement, on note l'absence quasi totale de politique d'achat responsable au sein des établissements consultés. Les obstacles institutionnels semblent être plus importants pour l'implantation de PAR que pour le développement du commerce équitable. D'où l'importance de bien outiller nos membres afin qu'ils puissent développer et influencer le développement de PAR dans leurs milieux.

Le commerce équitable gagne du terrain et son utilisation pour les levées de fonds est assez présente. Il reste toutefois beaucoup de chemin à faire, mais les obstacles ne semblent pas infranchissables. En effet, plusieurs répondants ont identifié des obstacles qui ne nous apparaissent pas insurmontables, comme le manque d'information ou la difficulté d'accès des produits. Notons que le matériel promotionnel des produits équitables devra s'attarder à la problématique, réelle ou exagérée, des coûts et de la marge de profit qui inquiète beaucoup de responsables questionnés. Un effort devra aussi être fait afin de rendre disponible le matériel promotionnel le plus rapidement possible au sein du réseau à chaque début d'année scolaire.

Sans vouloir se répéter, notons d'une part, une certaine confusion entourant les différents concepts et pratiques questionnés et d'autre part, un intérêt marqué pour la question. Sans contredit, la production et la diffusion d'outils pédagogiques adaptés répondraient à un besoin réel.

#### **L'école : une mini-entreprise ?**

Néanmoins, s'il y a lieu de favoriser davantage les produits équitables dans les campagnes de financement, il est permis de se questionner sur la pertinence et les conséquences d'un nombre croissant de cueillettes. Les campagnes de financement destinées à des besoins scolaires essentiels, plutôt que celles destinées à des fins parascolaires, nous inquiètent encore davantage.

De plus en plus de moyens sont utilisés afin de regarnir les coffres scolaires. Nul doute que ces collectes participent à une certaine marchandisation de l'éducation<sup>13</sup>. Au Québec, les collectes de fonds s'élèveraient annuellement à 14 200 \$ en moyenne par école<sup>14</sup>. Il est difficile de connaître précisément l'utilisation de ces fonds. Selon la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, les sommes récoltées ne servent pas qu'à financer des activités parascolaires, mais aussi des programmes d'étude, l'achat de livres de bibliothèque et de fournitures scolaires<sup>15</sup>. On ne connaît pas la nature des inégalités qui pourraient découler de ces pratiques. Ce dossier mériterait d'être approfondi.

---

<sup>13</sup> À cet effet, voir Jocelyn Berthelot, *Une école pour le monde, une école pour tout le monde*.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 94.

## Recommandations

Dans un premier temps, la relative confusion entourant les notions de politique d'achat responsable nous invite à la prudence pour nos recommandations. Avant même de penser au développement de politiques d'achat responsable à large échelle, nous croyons que la première étape devrait faire une grande place à l'appropriation de ces questions par nos responsables EVB et l'ensemble de nos affiliés. L'heure est donc à la présentation du concept de politiques d'achat responsable par l'entremise de matériel pédagogique.

Dans un deuxième temps, la CSQ et ses syndicats affiliés pourraient adopter progressivement des politiques d'achat responsable. Concrètement, cette démarche devrait inclure les actions suivantes :

- Dresser un portrait de ses fournisseurs ;
- Répertorier les produits et les services achetés ;
- Identifier les fournisseurs et les produits qui ne répondent pas aux objectifs de la politique et fournir une alternative<sup>16</sup>.

Prendre le temps d'approprier ces notions à l'interne permettrait aussi de se doter de codes de conduite et de politiques d'achat responsable adaptés à nos réalités. En effet, il n'existe pas de modèle unique pour les PAR, mais plutôt des planchers normatifs. Rien n'interdit de bonifier sa politique d'achat responsable par ce que l'on juge important. Ainsi, certains syndicats affiliés ou EVB voudront privilégier l'achat local, la fabrication syndicale ou les normes ISO environnementales.

Dans un troisième temps, nos syndicats affiliés et les EVB pourront faire pression pour que les employeurs des réseaux de la santé et de l'éducation fassent de même. Les outils pédagogiques devront être adaptés à ces deux démarches, à savoir, d'un côté, l'adoption de PAR pour ses activités et, de l'autre, l'influence à apporter auprès des employeurs pour le développement de PAR. Compte tenu de l'expertise du CISO en la matière, nous recommandons que la CSQ poursuive sa collaboration et participe à l'élaboration de matériel pédagogique destiné à ses syndicats affiliés et au réseau scolaire.

Le 1<sup>er</sup> mars 2005, l'UNESCO inaugurerait la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable (2005-2014)*. L'objectif principal visé était alors

---

<sup>16</sup> À ce sujet, le CISO, par sa table de concertation CQCAM, entreprend la deuxième édition de sa recherche auprès des fournisseurs québécois qui oeuvrent avec des institutions publiques et des organisations syndicales. Cette recherche vise à évaluer leur responsabilité sociale et environnementale au sein de leurs usines de production et de celles de leurs fournisseurs. Grâce aux résultats de cette recherche, les organisations et les institutions québécoises qui voudront adopter des comportements responsables pourront avoir accès à une liste d'entreprises responsables, celles en voie de l'être et celles qui refusent d'adopter cette voie. De plus, chaque organisation et institution pourra donner les noms de leurs fournisseurs afin que la CQCAM les approche et les évalue. Le premier rapport est disponible sur le site de la CQCAM et le deuxième est attendu pour décembre 2007. À noter qu'il est encore temps de fournir des noms à la CQCAM.

« de voir l'éducation pour le développement durable mis en application dans des milliers de situations locales sur le terrain, comportant l'intégration des principes du développement durable dans une multitude de différentes situations d'apprentissage<sup>17</sup> ». En raison de la position privilégiée qu'occupe la CSQ au sein du milieu de l'éducation, elle est interpellée par cet appel. Sans contredit, la sensibilisation et le développement de PAR à la CSQ et parmi ses syndicats affiliés cadrent parfaitement avec cet élan, d'autant plus que le potentiel d'action de la CSQ et de ses syndicats affiliés est considérable. Voilà un terrain d'intervention fertile, aux conséquences concrètes, porteur pour la CSQ, le mouvement EVB et la Fondation Monique-Fitz-Back.

---

<sup>17</sup> [En ligne],  
[[http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL\\_ID=37988&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.htm](http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=37988&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.htm)].

## Annexe

---

### Liste des établissements répondant

#### Écoles primaires

- |   |                                    |   |
|---|------------------------------------|---|
| 1. École alternative Saint-Sacrement      | 27. École François-de-Laval        | 55. École Monseigneur-Feuiltault            |
| 2. École Aux Quatre-Vents                 | 28. École François-de-Laval        | 56. École Monseigneur-Feuiltault            |
| 3. École Aux Quatre-Vents                 | 29. École François-La Bernarde     | 57. École Monseigneur-Robert                |
| 4. École Aux Quatre-Vents                 | 30. École Gendreau                 | 58. École Notre-Dame                        |
| 5. École Chanoine-Delisle                 | 31. École Georges-Étienne-Cartier  | 59. École Notre-Dame-de-Fatima              |
| 6. École Curé-Beaudet                     | 32. École Guillaume-Vignal         | 60. École Notre-Dame-de-Grâce               |
| 7. École Dagenais (p. et s.)              | 33. École Harmonie                 | 61. École Notre-Dame-de-l'Assomption        |
| 8. École de La Pruchière                  | 34. École Jacques-Barclay          | 62. École Notre-Dame-de-Protection          |
| 9. École de la Rose-des-Vents             | 35. École Jacques-Buteux           | 63. École Notre-Dame-des-Champs             |
| 10. École de la Voix Lactée               | 36. École Jacques De Chambly       | 64. École Notre-Dame-des-Victoires          |
| 11. École de l'Accueil                    | 37. École Jolivent et L'Arbrisseau | 65. École Notre-Dame-du-Portage             |
| 12. École de l'Alizé                      | 38. École La Mennais               | 66. École Notre-Dame-du-Sourire             |
| 13. École de l'Île-d'Orléans              | 39. École La Relève                | 67. École Paradis                           |
| 14. École de Sainte-Cécile                | 40. École La Source                | 68. École Pierre-Rémy                       |
| 15. École de Saint-Michel                 | 41. École la Tourterelle           | 69. École primaire Le Phare de Deschaillons |
| 16. École des Boisés (p. et s.)           | 42. École La Visitation            | 70. École Sacré-Cœur                        |
| 17. École des Bourlingueurs-Ste-Catherine | 43. École Lambert-Closse           | 71. École Sainte-Anne-les-Îles              |
| 18. École des Jolis-Vents (p. et s.)      | 44. École L'Arc-en-ciel            | 72. École Saint-Antoine-Marie-Claret        |
| 19. École des Petits-Cheminots            | 45. École L'Arpège                 | 73. École Saint-Barthélemy                  |
| 20. École Des Quatre-Vents                | 46. École Le Carrefour             | 74. École Saint-Clément                     |
| 21. École Desjardins                      | 47. École Le Petit Prince          | 75. École Sainte-Anne                       |
| 22. École Dominique-Savio                 | 48. École Le Rucher                | 76. École Saint-Édouard                     |
| 23. École du Grand-Boisé                  | 49. École Léopold-Carrière         |   |
| 24. École du Grand-Voilier                | 50. École Madeleine-de-Verchères   |   |
| 25. École du Vignoble                     | 51. École Marie-Charlotte          |   |
| 26. École Face (p. et s.)                 | 52. École Marie-Immaculée          |   |
|   | 53. École Marie-Victorin           |   |
|   | 54. École Masson                   |   |

77. École Saint-Édouard	83. École Saint-Eugène	91. École Saint-Patrice
78. École Sainte-Famille	84. École Sainte-Ursule	92. École Saint-Romain
79. École Sainte-Louise-de-Marillac	85. École Saint-Fabien	93. École Saint-Thomas-d'Aquin
80. École Sainte-Martine	86. École Saint-François-Solano	94. École Simonne-Monet
81. École Sainte-Thérèse	87. École Saint-Isidore	95. École St-Gabriel-Lalemant
82. École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	88. École Saint-Joseph	96. École St-Joseph (p., s. et cea)
	89. École Saint-Justin	97. École Vatican II
	90. École Saint-Léon-le-Grand	98. École Vinet-Souigny

---

### Écoles secondaires

1. Collège Durocher Saint-Lambert	13. École secondaire Cité étudiante de la Haute-Gatineau	22. École secondaire Saint-Henri
2. Collège Notre-Dame-de-Lourdes	14. École secondaire de la Montée (Leber)	23. École secondaire Soulanges
3. École Aux Quatre-Vents	15. École secondaire d'Oka	24. Joliette High School
4. École de la Magdeleine	16. École secondaire La Frontalière	25. Polyvalente Benoît-Vachon
5. École Henri-Julien	17. École secondaire Le Tremplin	26. Polyvalente Curé-Mercure
6. École Louis-Philippe-Paré	18. École secondaire Monique-Proulx	27. Polyvalente de La Baie
7. École Pamphile-Le May	19. École secondaire Mont-Bleu	28. Polyvalente de L'Ancienne Lorette
8. École Pierre-de-Lestage	20. École secondaire Notre-Dame-de-la-Trinité	29. Polyvalente de Thetford Mines
9. École Saint-Maxime	21. École secondaire Roger-Comtois	30. Polyvalente Monseigneur Sévigny
10. École secondaire Antoine-Roy		31. Polyvalente Saint-Joseph
11. École secondaire Bernard-Gariépy		32. Polyvalente Thérèse Martin
12. École secondaire Chavigny		33. Séminaire Sainte-Marie

---

### Centres d'éducation des adultes

1. CEA de La Pocatière
  2. CEA La Nouvelle École
  3. CEA St-Pascal
  4. CEA Thibaudeau
-

### **Établissements postsecondaires**

1. Cégep de Victoriaville
  2. Centre collégial de Mont-Laurier
  3. Centre matapédien d'études collégiales
  4. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- 

### **Centres de formation professionnelle**

1. CFP des Sommets
  2. CFP L'Horizon
  3. École des métiers du meuble de Montréal
- 

### **Écoles spéciales**

1. École de la Lancée
  2. École René Saint-Pierre
- 

### **Centres de la petite enfance**

1. Bambouli inc.
  2. La Petite école
  3. Les Décibels
- 

### **Organismes à but non lucratif**

1. Conseil territorial jeunesse d'Abitibi-Est
  2. La ferme pédagogique Marichel
  3. Maison des jeunes La Barak de Mascouche
-

## Références

Berthelot, Jocelyn (2006), *Une école pour le monde, une école pour tout le monde*, Montréal, VLB éditeur.

[Http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/](http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/), Coalition québécoise contre les ateliers de misère.

[Http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR/](http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR/), Colloque Faisons notre juste PAR.

Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Politique d'acquisition de biens et services*, avril 2006.

Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et collab. (2006), *La commercialisation des écoles canadiennes : Qui mène la barque ?*, Ottawa, FCE.

[Http://www.coalitionresponsable.org/](http://www.coalitionresponsable.org/), Coalition étudiante Trans-Actions Responsables.

## Glossaire entourant les politiques d'achat responsable<sup>18</sup>

### 4RV

Les 4RV sont les cinq actions qui consistent à repenser notre consommation, réduire nos achats, réutiliser les biens, recycler et valoriser les matières résiduelles. Généralement mieux connus sous le nom de 3RV, certains groupes préfèrent ajouter l'action de « repenser », qui est comprise au cœur des trois autres. Par ailleurs, certains vont même encore plus loin en proposant les 6RV : « réévaluer notre système de valeurs », « restructurer notre système économique », « redistribuer les ressources mondiales », puis réduire, réutiliser, recycler et valoriser les déchets.

Source : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

### Accréditation

Dans le contexte de l'audit social et de la vérification, l'accréditation désigne habituellement la reconnaissance officielle accordée à un organisme ou à certaines personnes pour effectuer les opérations de vérification ou de certification. On parle des organismes qui sont accrédités pour effectuer des audits sociaux ou pour délivrer un certificat. C'est en général la reconnaissance des compétences des auditeurs et la maîtrise d'un certain protocole d'audit qui permet d'obtenir une accréditation.

Source : <http://www.ethique-sur-etiquette.org/lexique.htm#accreditation>

### Atelier de misère

Usine ou atelier de production dans lequel les normes minimales du travail ne sont pas respectées. Les conditions de santé et de sécurité sont mauvaises, les heures supplémentaires sont excessives, les salaires sont misérables, l'organisation collective des travailleuses et des travailleurs est combattue et les abus et le harcèlement sont fréquents. On les retrouve surtout dans les pays du Sud, souvent dans des zones franches, c'est-à-dire des zones délimitées de pays où les gouvernements en place offrent des infrastructures gratuites, des exemptions de taxes et n'imposent aucune norme sociale et environnementale. Il n'y a pas non plus de syndicats libres dans ces zones. Des ateliers de misère existent aussi au Nord, notamment au Québec. C'est un secteur non visible de l'industrie où travaillent majoritairement des femmes, souvent des travailleuses à domicile et des immigrantes sans papiers.

Source : [www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/](http://www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere/)

---

<sup>18</sup> Ce glossaire a été réalisé par le CISO/CQCAM/CETAR dans le cadre du colloque Faisons notre juste PAR.

## **Certification**

C'est l'attestation qu'un produit, un service, un site de production ou une entreprise dans son ensemble satisfait à une norme particulière, en matière de travail par exemple. La certification porte généralement sur le respect par l'entreprise concernée de différentes procédures ou de normes du travail. C'est un organisme accrédité qui peut délivrer un tel certificat, après avoir fait l'exercice d'un audit comparant la situation effective à un modèle de certification. Enfin, il faut noter que ce certificat ne sera émis que pour une période déterminée. Pour que les acheteurs puissent s'assurer que le produit est conforme aux normes de certification, un logo ou label est généralement utilisé. Le Social Accountability (SA 8000) et le Fair Labour Association (FLA) sont deux organismes de certification dans le domaine des vêtements et du textile. Transfair Canada est un organisme de certification de produits équitables au Canada. Dans le domaine de la production alimentaire au Québec, c'est le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) qui accrédite les nombreux organismes de certification, notamment ceux certifiant le secteur biologique. Finalement, la certification ISO 14 000 encadre les activités de gestion écologique des entreprises.

Source : <http://www.ethique-sur-etiquette.org/lexique.htm#certif>  
<http://www.iso.org/iso/fr/iso9000-14000/index.html>  
<http://www.caaq.org/accueil.asp>

## **Convention**

Il s'agit d'un accord conclu entre deux ou plusieurs personnes, deux ou plusieurs groupes, en vue de réaliser certains effets juridiques. Le terme convention est aussi utilisé en droit international et réfère plutôt à des déclarations formelles de principes, comme la Convention des droits de l'enfant. Les conventions sont adoptées par des organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Seuls les pays qui ont ratifié ces conventions sont dans l'obligation de les appliquer et non pas l'ensemble des pays membres de l'institution internationale. On retrouve toutefois certaines exceptions, comme c'est le cas de huit conventions fondamentales de l'OIT, apparaissant dans la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, qui doivent être respectées par l'ensemble des pays membres de l'organisation. Une fois les conventions ratifiées, elles ont force de traités internationaux.

## **Cycle de vie (d'un produit)**

« Le cycle de vie correspond à un concept de production et de consommation. Il vise la prise en compte des relations environnementales, économiques et sociales propres à un produit ou à un service, pendant tout son cycle de vie, c'est-à-dire du berceau au tombeau. »

Chaque étape du cycle de vie consomme de l'énergie et des ressources et génère des impacts sociaux, économiques et environnementaux. La pensée cycle de vie vise à

minimiser les impacts négatifs et à accentuer les impacts positifs, tout en évitant de déplacer les problèmes d'une étape à l'autre du cycle. Elle se concrétise grâce à une série d'outils de gestion du cycle de vie (GCV), en particulier :

- L'analyse (environnementale) du cycle de vie (ACV) ;
- L'analyse des coûts du cycle de vie (ACCV) ;
- L'analyse sociale du cycle de vie (ASCV) ;
- L'écoétiquetage.

Le cycle de vie d'un produit inclus :

- L'extraction et la transformation des matières premières ;
- La fabrication ;
- L'emballage et la distribution ;
- L'utilisation ;
- La fin de vie du produit.

Source : [www.unep.org](http://www.unep.org)  
<http://www.polymtl.ca/ciraig/ciraig.html>

## **Délocalisation**

La délocalisation, c'est le transfert d'activités, de capitaux et d'emplois dans des régions du monde qui auraient pourtant pu être assurés localement par des entreprises. Ces dernières délocalisent parce qu'elles bénéficient de coûts d'exploitation dans certains cas nettement plus bas (main-d'œuvre peu coûteuse, accès facilité aux ressources naturelles, fiscalité et réglementation plus attractives, réglementation moins rigoureuse et encore inappliquée, etc.).

## **Développement durable**

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Les trois piliers du développement durable sont le social, l'environnement et l'économie.

Source : BRUNDTLAND, Gro Harlem, « Notre avenir à tous », Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987.

## **Ethical Trading Initiative (ETI)**

L'Ethical Trading Initiative (ETI) est un organisme multipartite composé de syndicats, d'O.N.G. et d'entreprises qui a été créé en 1998 en Grande-Bretagne afin d'assurer des

conditions de travail acceptables aux travailleuses et aux travailleurs qui produisent des vêtements et du textile. L'ETI identifie et fait la promotion, dans un code de conduite modèle, de ce qu'il considère comme de bonnes pratiques de travail, en plus de faire de l'audit social pour ses membres, surtout sous forme de projet pilote. Le gouvernement britannique, qui finance grandement l'ETI, à un statut de membre dans l'organisation. Des compagnies comme Gap Inc., the Body Shop International et Chiquita Brands International sont membres de l'ETI.

Source : <http://www.ethicaltrade.org/index.shtml>

### **Fair Labor Association (FLA)**

Le Fair Labor Association (FLA) est un organisme multipartite composé d'entreprises, d'O.N.G. et d'universités qui a d'abord été mis sur pied sous l'impulsion du gouvernement américain, sous le nom de l'Apparel Industry Partnership (AIP) en 1996. L'objectif du secrétaire d'État au travail était alors de mettre en place de nouveaux moyens pour protéger les travailleuses et les travailleurs du secteur du vêtement et des articles de sport. En 1998, l'AIP devient le FLA et prend son indépendance du gouvernement américain. Le FLA est un organisme qui propose un code de conduite modèle, fait de la vérification externe et vise les produits et les marques en certifiant les entreprises de marque. Des compagnies comme Adidas AG, Nike Inc., Mountain Equipment Co-op (MEC) et Gildan Activewear Inc., sont membres du FLA.

Source : <http://www.fairlabour.org/index.html>

### **Fair Wear Foundation (FWF)**

La Fair Wear Foundation (FWF) a été mise sur pied en 1999 aux Pays-Bas, à l'initiative d'organisations syndicales, d'O.N.G. et de compagnies, afin de promouvoir de bonnes conditions de travail dans l'industrie du vêtement et du textile. La FWF fait de la vérification externe à partir de son code de conduite modèle, mais n'offre aucune certification. La compagnie Mexx est un exemple de membre de la Fair Wear Foundation.

Source : <http://en.fairwear.nl/?p=146>

### **ISO**

Le nom ISO, dérivé du grec *isos*, signifie « égal ». L'ISO est une organisation non gouvernementale (O.N.G.) qui existe depuis 1947 et qui rassemble des instituts nationaux de normalisation de 157 pays, selon le principe d'un membre par pays. Sans être composée de délégations des gouvernements nationaux, elle occupe néanmoins une position privilégiée entre les secteurs public et privé. La norme ISO est une norme industrielle que se spécialisait initialement dans l'assurance de qualité (ISO 9001). N'étant pas une norme publique, elle demeure une démarche volontaire qui peut intervenir entre des acteurs de la chaîne de production et le vendeur final.

## **ISO 14001**

La norme ISO 14001 fournit une structure (ou système de gestion de l'environnement) qui aide une organisation à gérer et réduire au minimum ses impacts sur l'environnement ainsi qu'à s'améliorer constamment.

## **ISO 26000**

La norme ISO 26000 est actuellement en élaboration par le groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale. La norme ISO 26000, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2009, vise à orienter les entreprises dans leurs activités afin qu'elles respectent le mieux possible les conditions des travailleuses et des travailleurs d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. Tout comme les autres normes ISO, cette norme sera une initiative volontaire.

Source : <http://www.iso.org/iso/fr/aboutiso/introduction/index.html#two>

## **Multinationale**

Société industrielle ou commerciale qui possède des implantations dans plusieurs pays. Ces sociétés ne sont en aucun cas identiques ni dans leur structure ni dans leurs comportements. Pourtant, partout où elles opèrent, elles semblent représenter un moyen de passer outre l'autorité des États à bien des égards. Ainsi, elles peuvent faire franchir les frontières aux biens et aux capitaux par des transactions internes qui ne servent pas toujours les besoins économiques du pays ou des pays en cause, mais plutôt les intérêts fiscaux et financiers de la compagnie.

## **Organisation non gouvernementale (O.N.G.)**

Une organisation non gouvernementale (O.N.G.) est une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale. Une O.N.G. est une personne morale qui peut être définie par les critères suivants : l'origine privée de sa constitution, le but non lucratif de son action, l'indépendance de son action, l'indépendance politique et la notion d'intérêt public.

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_non\\_gouvernementale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale)

## **Organisation internationale du travail (OIT)**

L'Organisation internationale du travail (OIT), créée en 1919 et située à Genève, est devenue en 1946 la première institution spécialisée des Nations Unies. Elle représente 178 pays membres et son secrétariat est assuré par le Bureau international du travail (BIT). L'OIT a pour mandat d'élaborer des politiques et des programmes destinés à améliorer les conditions de travail, de recommander des normes internationales minimales et de rédiger des conventions internationales touchant le domaine du travail. C'est également le seul organe du système onusien qui soit doté d'une structure tripartite, c'est-

à-dire qu'il représente les travailleuses et les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Les pays membres de l'OIT sont libres de ratifier ou non les conventions, à l'exception de huit d'entre elles qui forment le noyau dur des droits fondamentaux du travail et engagent les gouvernements, qu'ils les aient ratifiées ou non. Il s'agit de conventions touchant le respect de la liberté d'association, le droit à la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'élimination du travail des enfants, la non-discrimination en matière d'emploi et l'égalité de traitement pour un travail à valeur égale.

Source : <http://www.ilo.org/public/french/index.htm>

### **Responsabilité sociale des entreprises (RSE)**

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) représente l'ensemble des activités développées dans le contexte de la responsabilité sociale des affaires pour favoriser le respect des droits fondamentaux du travail. Il peut s'agir de codes adoptés de manière unilatérale par les responsables d'entreprises ou d'initiatives concertées, élaborées et mises en œuvre par des coalitions pouvant regrouper des associations d'entreprises ou d'employeurs, des syndicats, des O.N.G. ainsi que d'autres acteurs de la société civile.